

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. MARTIN - M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Sites d'accueil des enfants de moins de six ans - Maintenance et installation de jeux de cours - Marché passé entre la Ville et la société Aj3m-Dmr (lot n°2 : installation de jeux de cours) - Avenant n°1

Mme BIOT, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres pour désigner le titulaire des prestations de maintenance et d'installation de jeux de cours dans les sites d'accueil des enfants de moins de six ans.

La commission d'appel d'offres a attribué le lot n°1 : maintenance de jeux de cours et le lot n°2 : installation de jeux de cours au même prestataire, la société Aj3m-Dmr, les deux lots étant étroitement liés, afin de lui imposer une obligation de résultats. Les marchés ont été conclus pour une période de trois ans dont la date d'expiration est fixée au 30 juin 2010.

Il s'avère aujourd'hui que le seuil maximum prévu pour le lot n°2 : installation de jeux de cours ne permettra pas de procéder, jusqu'à l'échéance du marché, au remplacement de jeux défectueux dans le respect des dispositions contractuelles.

En effet, les besoins en équipements neufs ont été supérieurs aux prévisions car ce marché a été également utilisé pour l'extension du parc.

Afin de prendre en compte cette situation, il est proposé de porter le montant maximum du marché n° 2007 0414 conclu avec la société Aj3m-Dmr, 1 place Emile Guyard, 21160 Couchey, de 210 000 € TTC à 235 000 € TTC, sous la forme d'un avenant n°1.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de porter de 210 000 € TTC à 235 000 € TTC le montant maximum du marché n° 2007 0414 conclu avec la société Aj3m-Dmr pour la maintenance et l'installation de jeux de cours, dans les sites d'accueil des enfants de moins de six ans ;

2- décider l'établissement d'un avenant n°1 au marché et m'autoriser à signer ce dernier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 NOV. 2009

